



COMITÉ DIRECTEUR DU 25 JUIN 2011 - Lyon

COMPTE RENDU

Présents :

- ✓ Comité directeur : BÉNINTENDE Jean-Claude - BONNENFANT Kevin - BRAËMS Pierre - BURLLOT Bertrand - DESSAINT Hubert - GENSAC Véronique - JEAN Dominique - LASSALLE Marc - OULDALI Sonia - PICHET Christophe - SÉNAC Thomas - SORREL Jérôme - WATRIN Éric.
- ✓ Ligues : DANEL Vincent – GILLES Yves - POULEAU Jean-Pierre.
- ✓ Invités : THOMAS Vincent – VARNER Marion

Excusés : CANTENOT Pascal

Pouvoirs : de BOURDEAUX Jean-Philippe à BURLLOT Bertrand – de CHAUVIN Agnès à PICHET Christophe – de DUCHESNE DE LAMOTTE François à SORREL Jérôme – de FAUCHIER Jeff à POULEAU Jean-Pierre – de GARNIER Éric à BÉNINTENDE Jean-Claude – de KAUFFMANN Rémy à SORREL Jérôme – de LACOUR Vincent à GENSAC Véronique – de LAME Jean-Pierre à BÉNINTENDE Jean-Claude

Direction technique nationale : GOUESLAIN Yves – BOUVARD Jacky.

Secrétariat : MAUREL Sophie – MARCHESE Brigitte.



ORDRE DU JOUR – de 9 h à 17 h

☞ Compétitions :

Parapente : homologation des voiles en compétition **vote**

Voltige, maintien du championnat de France malgré l'absence d'organisateur **vote**

Kite validation du règlement freestyle 2011 **vote**

☞ Cooptation au sein du comité directeur

☞ Synthèse des sujets prioritaires

☞ **Approbation du compte rendu du comité directeur du 20 mars** **vote**

☞ **Point financier dont augmentation de l'indemnité kilométrique** **vote**

☞ Liste de webmasters pour alimenter les sites Internet

☞ Goat : cet aéronef peut-il être considéré comme un PUL ?

☞ Réunion CNFAS/groupe de travail REX

☞ Points d'information :

Assurances

Boomerang

Lachens

Euromet à Annecy

Convention nationale kite

Réunion le 9/10 de la commission Espaces de pratique

Coupe Icare : organisation

Club de kite : « to be sport »

Les participants sont accueillis par le président et le secrétaire général. La séance débute avec un tour de table destiné à présenter l'actualité des commissions.

Jean-Pierre Pouleau évoque la réunion des présidents de ligue en Andalousie, réalisée grâce à un partenariat avec les élus touristiques de cette région. Le compte rendu de ce voyage professionnel sera communiqué sous peu.

Dominique Jean souligne la nécessité de redynamiser la commission Espaces de pratique qui souffre d'un manque de relais, de coordination et de procédures, d'autant plus que les ligues ont fait part de besoins importants dans ce domaine. Une réunion générale de travail se tiendra le dimanche 9 octobre, en présence de Gérard Delacote et Alain Dedieu notamment.

Véronique Gensac annonce qu'un stage pour les professeurs d'EPS aura lieu prochainement dans les Pyrénées. Les projets immédiats portent sur la diffusion automatisée de newsletters à destination des licenciés et sur le changement du logo fédéral qui devrait être présenté à l'assemblée générale 2012.

Marc Lassalle souligne une évolution notable des parcs nationaux vers plus de flexibilité à l'égard du vol libre et des discussions concrètes sont engagées, ou vont l'être prochainement, avec les référents FFVL pour les parcs.

Les parcs de la Vanoise et du Mercantour étudient des zones et dates possibles d'autorisation de vol dans le cœur de ces parcs.

Le parc des Écrins vient de proposer un arrêté plus restrictif que la réglementation provisoire édictée pour l'année 2010, mais les discussions à ce sujet vont continuer avec ce parc.

Des négociations sont engagées dans les Cévennes (avec le CDVL 48) et dans les Pyrénées (avec Alain Dedieu).

Des discussions se poursuivent au sujet du futur parc national des Calanques.



D'autre part une journée intéressante de rencontres et d'échanges, organisée conjointement par la LPO et la FFVL, a eu lieu le 14 mai dans les Pyrénées en présence d'une quarantaine de participants. Toutefois, il apparaît une dissymétrie certaine dans l'implication de la FFVL et de la LPO dans le cadre de la charte de partenariat signée en 2009 : la LPO a un discours fort pour sensibiliser les acteurs du vol libre aux enjeux environnementaux, mais ne semble pas très réceptive aux propositions de la FFVL de sensibiliser les acteurs locaux de la LPO à la problématique du vol libre (la LPO est très décentralisée et la LPO « nationale » semble n'avoir qu'un faible pouvoir de relais auprès des LPO « locales »).

Kevin Bonenfant signale que la saison des compétitions est déjà bien entamée ; de nouveaux classements sont apparus (débutants, loisir...) et le débat porte actuellement sur les différentes catégories de matériel.

Selon **Jérôme Sorrel**, l'accidentologie en kite a été largement médiatisée ces derniers temps et les BSK (bulletins sécurité kite) bien accueillis. Les EFK viennent de lancer leur nouvelle communication grâce à une identité graphique modernisée. Le règlement de compétition freestyle reste à valider.

Éric Watrin représentant le kite scolaire travaille, au bénéfice des écoles de kite, à Dunkerque, sur un protocole DSI (dispositif de sécurité et d'intervention) à entériner par la SNSM, les Affaires maritimes, les pompiers, etc. Des espaces de pratique ont été délimités afin que les écoles disposent de zones privilégiées. La première section sportive de kitesurf dans le cadre de l'UNSS vient d'être avalisée par l'Éducation nationale à Dunkerque. Éric s'attèle à la rédaction d'une convention relative à la licence STAPS d'entraînement sportif. Un stage « jeunes » se déroulera prochainement à Zuydcoote (59) juste avant le championnat de France à Dunkerque. Le championnat de France UNSS kite n'a pas encore vu le jour car les épreuves nécessitent d'être simplifiées et le réseau des relais développé.

Pierre Braëms précise que la formation est active au niveau national autant que régional. Le site efvl.fr va être élargi aux CEVL. La vigilance sur les pratiques illégales doit être renforcée, même si les sanctions pédagogiques restent difficiles à appliquer.

Christophe Pichet souhaite que le portail EFVL dédié aux écoles soit mieux référencé pour sensibiliser un large public et d'autre part que l'application smartphone soit étoffée (ex: FFME) afin d'informer l'ensemble des pratiquants (sites, sécurité, formations, compétitions, clubs, écoles, etc.).

Selon **Yves Gilles** le niveau des licences en Languedoc-Roussillon rattrape celui de l'an dernier, la plupart des écoles dissidentes ayant rejoint le giron fédéral. Une plage d'un kilomètre de long entièrement dédiée au kite a été inaugurée dans cette région et un nouveau club s'est créé à la Grande Motte. Le président remercie Yves Gilles pour la tenue d'un stand lors du Mondial du vent à Leucate.

Bertrand Burlot, au nom de la commission Vie associative, annonce 679 visites sur le « Vademecum », guide à l'usage des présidents de clubs, depuis sa mise en ligne.

Sonia Ouldali se félicite que la fédération soit désormais identifiée comme intervenant dans le réseau des actions et formations liées au développement durable. Le recyclage des voiles n'a pas trouvé de solution à ce jour mais le matériel pourrait être récupéré par les cervolistes dans un premier temps.

Marion Varner précise que Joël Yout a été saisi par François Cuizinaud d'une demande de réflexion au sujet de la reconnaissance du kite au niveau européen.

Sophie Maurel intervient sur l'actualité du secrétariat. La période est plus chargée qu'à l'habitude. La haute saison démarre pour la licence papier. Les formations kite et parapente se déroulent bien et la migration vers Drupal 7 suit son cours. Les déclarations d'accidents en ligne connaissent des débuts timides tandis que l'étude sur la licence 2012 intégrant les cotisations ligues et CDVL est déjà bien avancée. Le point comptable à fin mai a été transmis par Stéphanie et il est rappelé que tous les fonds ministériels doivent être engagés en totalité avant le 31 décembre de chaque année.

Yves Goueslain évoque les temps forts de la DTN. Trois grands championnats sont au programme des équipes de France cet été : le championnat du monde de kite race à Sylt (Allemagne), le championnat du monde de parapente à Piedrahita (Espagne) et celui de delta à Monte Cucco (Italie).



L'équipe technique s'enrichit de Laure Colin qui démarre sa mission nationale et régionale le 1^{er} septembre à Rennes, principalement sur les espaces de pratique en kite. Éric Wyss a validé avec brio son année de titularisation devant le jury final et prend son poste en Languedoc-Roussillon avec une mission à la fois nationale et régionale.

La commission Espaces de pratique, cœur de l'activité fédérale, va voir ses appuis techniques au niveau de la DTN réorganisés dès l'automne.

Concernant le delta, Raymond Caux prend un congé sans solde et quitte la fédération. Il ne sera pas remplacé dans l'immédiat, avec l'accord du CND, car aucun conseiller spécialisé dans le delta n'est disponible pour l'instant, sachant que des recrutements à partir d'autres secteurs de la fonction publique sont toutefois possibles mais pas avant 2012. À souligner que ce report du recrutement en 2012 fragilise le poste et pourrait entraîner son gel par l'État si la conjoncture économique le nécessitait.

Une commission Formation kite, présidée par Éric Garnier, est en cours de création.

À propos de l'avenir du kite au niveau international, nous entamons une année et demie d'évaluation de l'activité par l'ISAF, en vue de décider de sa présence aux J.O. en 2016.

Si le kitesurf devient olympique :

- option 1 : le kite remplace l'une des activités nautiques existantes ;
- option 2 : une 11^e médaille sera délivrée par le CIO.

2012 marque également la fin de l'olympiade et le renouvellement des délégations, ce qui laisse présager un enchaînement de bouleversements possibles dans un laps de temps très court.

Enfin, si le kite devient olympique et que nous en gardons la délégation, un nouveau défi va se présenter à notre fédération, un tournant dans notre histoire.

Dans le cas d'un passage à l'olympisme, il est aussi possible que la délégation de l'activité puisse échapper à la FFVL. Nous perdrons dans ce cas l'organisation de la compétition et la délivrance des titres s'y rattachant. Par contre, nous pourrions continuer à gérer l'activité kite existant à la FFVL.

Si le kite ne devient pas olympique et que nous en gardons la délégation, nous conserverons notre fonctionnement actuel.

Jean-Claude Bénintende annonce qu'Alex Caizergues projette avant le 14 juillet une tentative de record de vitesse entre St Tropez et Calvi, avec toute la médiatisation que cela suppose.

Hubert Dessaint précise que le premier semestre a été calme dans le domaine de la compétition ; cette dernière va être testée sur le cerf-volant monofil. La formation se développe de façon satisfaisante grâce à Alain Girard et le format Stack est en cours de révision.



Homologation des voiles en compétition parapente

Marion Varner intervient sur la question suivante : « dans les compétitions de parapente organisées ou soutenues par la FFVL en France, cette dernière doit-elle continuer ou non à accepter des parapentes non homologués selon la norme EN 926-1 et EN 926-2 ? ».

Cette question peut être abordée sous trois angles : sécurité, juridique, équité.



Yves Goueslain précise que selon les déclarations d'accidents en compétition, les voiles non homologuées sont légèrement plus accidentogènes (mais pas de façon significative vu que cela porte sur de petits chiffres), car utilisées par des pilotes de haut niveau qui volent beaucoup (pièce jointe). Les normes précitées parues au Journal officiel de la Communauté européenne en 2000 ont été soutenues par la France et sont imposées aux écoles pour obtenir le label. Dans les compétitions françaises, toutes les voiles homologuées et non homologuées sont acceptées.

Marion Varner pose la question de la responsabilité de la fédération en cas d'accident grave, voire mortel, avec des voiles non homologuées, entraînant un procès par les ayants-droit, sachant que les décharges de responsabilité signées éventuellement au préalable par des pilotes bien intentionnés ne sont pas valables juridiquement. En tant que juriste il pense que la responsabilité des organisateurs et de la fédération serait mise en cause, avis partagé par l'avocat de la fédération.

À l'issue d'un sondage réalisé auprès des 27 fédérations de l'EHPU, il ressort que seule la fédération irlandaise interdit les voiles non homologuées en compétition. Certaines précisent qu'elles se sont alignées sur la position de la CIVL pour les compétitions de catégorie 1.

D'une façon plus générale, il faut ajouter que les voiles de voltige et de speed riding ne font pas actuellement l'objet d'homologation tout comme certaines voiles utilisées par des pilotes de petit poids, faute de pilotes pour les tester.

Enfin, les voiles homologuées sont réputées être moins performantes...

Il existe actuellement quatre classes d'homologation : A, B, C, D. Est-il envisageable de créer, comme l'a proposé la France à la CIVL, une norme pour les ailes open, E ou Z... avec un minimum de contraintes telles que le test en charge et le certificat de navigabilité, sachant que la mise en place de ce dispositif nécessitera une longue procédure ?

Pierre Braëms estime que les voiles non homologuées permettent de faire évoluer la technique. Le problème est de faire homologuer les pilotes qui les utilisent.

Yves Goueslain souligne que les ailes non homologuées récentes, à deux lignes, sont vendues avec parcimonie par les constructeurs et à des pilotes aguerris. Il existe des ailes de travail non homologuées mais destinées à des usages bien précis. Même s'il se pose le problème de l'équité sportive entre les pilotes du fait d'une différence de performance notable entre les voiles, voter l'élimination à la fédération des voiles non homologuées serait une révolution lourde de conséquences !

Kevin Bonenfant fait valoir que l'équité sportive et la liberté d'innover sont deux composantes du vol libre.

Véronique Gensac estime que l'angle juridique est très inhibiteur et que l'organisation des compétitions est de toute façon bien encadrée en France. Il conviendrait plutôt d'insister sur la formation des directeurs d'épreuves et de développer le rôle moteur de la France au sein des instances internationales. Véronique fait également part du point de vue de Vincent Lacour, excusé, qui se prononce contre l'interdiction des voiles non homologuées en compétition.

Vincent Danel demande quel est l'usage dans les sports mécaniques.

Dominique Jean évoque la jurisprudence dans les sports de nature, à savoir jusqu'où va la responsabilité des organisateurs d'épreuves et celle des pratiquants.

Pierre Braëms et Yves Goueslain proposent qu'une feuille de route soit rédigée à l'attention de la commission Compétition afin de faire évoluer les orientations dans ce domaine.

François Duchesne suggérerait d'organiser un sondage sur Internet auprès des pilotes de haut niveau, mais ceux-ci sont logiquement susceptibles de se prononcer en faveur des voiles non homologuées...

Pour le président, il est urgent d'attendre et d'observer l'évolution de la position de la CIVL qui devrait refaire un point à l'issue du championnat du monde, selon Thomas Sénac.



En résumé :

Il ressort des statistiques fédérales que la présence de voiles non homologuées en compétition n'est pas un facteur déterminant pour ce qui est de la sécurité et des accidents. Ceux qui en utilisent n'ont pas plus d'accidents que les autres.

La position actuelle de la FFVL n'est pas différente de celle de la majorité des autres fédérations européennes.

Il y a clairement une inéquité sportive au vu des différences de performances entre les modèles d'ailerons. Ce qui était acceptable il y a encore quelques années l'est beaucoup moins aujourd'hui car :

- les différences de performances sont plus grandes ;
- le nombre de pilotes augmente ;
- voler avec les ailerons les plus performants n'est plus une fin en soi ;
- l'immense majorité des autres pays ont adopté des classements par catégories d'ailerons.

VOTE NUMERO 1, À MAIN LEVÉE

24 VOTANTS

Dans les compétitions de parapente organisées ou soutenues en France par la FFVL, cette dernière doit-elle continuer à accepter des parapentes non homologués selon la norme EN 926-1 et EN 926-2 ? »

OUI À L'UNANIMITÉ

VOTE NUMÉRO 2, À MAIN LEVÉE

24 VOTANTS

Championnat de France de voltige parapente 2011, dépourvu d'organisateur et donc susceptible d'être annulé.

La voltige est en perte de vitesse en France et ailleurs, les pratiquants se raréfient mais ont un comportement plus responsable.

Le championnat étant déjà prévu au calendrier, il sera organisé de façon simplifiée par la DTN.

OUI À L'UNANIMITÉ

VOTE NUMÉRO 3, À MAIN LEVÉE

24 VOTANTS

Règlement sportif de compétition de kitesurf freestyle 2011
comportant peu de modifications par rapport au précédent

OUI À L'UNANIMITÉ

À ce sujet, Éric Watrin attire l'attention sur le fait que du matériel non homologué par rapport au système de largage est utilisé dans les écoles. La norme existe mais n'est appliquée que par un seul fabricant officiel. Le DTN précise que la norme est déclarative et non obligatoire et que l'auto-



certification est également possible. Cependant, le sujet peut constituer une piste de travail pour l'AFCK.

Vincent Thomas : participation au comité directeur en tant qu'invité

Éric Watrin souhaite démissionner du CD par manque de disponibilité et présente Vincent Thomas pour lui succéder. La cooptation n'étant pas possible, ce dernier sera considéré comme invité jusqu'à la prochaine assemblée générale où sa candidature sera soumise au vote. Ce professeur d'EPS, kiteur depuis 10 ans, exerce à Amiens et a participé au stage organisé par la FFVL pour les professeurs. Il anime une structure dans un lycée de ZEP et dans une faculté (SUAPS).

Synthèse des sujets prioritaires, rédigée par Bertrand Burlot et présentée par Thomas Sénac.

Elle ne fait apparaître aucune surprise dans les chantiers en cours ou à développer et porte principalement sur les sites, les jeunes, la sécurité et la formation avec un accent particulier sur la formalisation des QCM pour l'épreuve du brevet initial.

Un effort est demandé aux gestionnaires de balises afin que la base de données soit pleinement et correctement alimentée.

VOTE NUMÉRO 4, À MAIN LEVÉE

24 VOTANTS

Approbation du compte rendu du comité directeur du 20 mars 2011

23 OUI – 1 ABSTENTION

Point financier

Au 30 mai 2011, 25 132 licences étaient enregistrées soit 2 300 de plus que l'an dernier à la même période.

Pour ce qui est du cerf-volant, les licences démarrent en douceur tandis que la licence découverte affiche une belle progression. Les licences delta, parapente et kite sont en hausse. La licence contact stagne alors que la licence élève kite reprend le dessus. Le produit 6 jours kite connaît un certain succès.

La situation est globalement satisfaisante car les produits s'élèvent d'ores et déjà à 954 595 €.

Des placements en produits bancaires sécurisés ont été réalisés et le point comptable à fin mai ne fait apparaître aucune alerte.

VOTE NUMÉRO 5, À MAIN LEVÉE

24 VOTANTS

Suite à l'augmentation du prix du carburant, passage du remboursement des frais kilométriques de 0,35 €/km à 0,38 €/km à partir de 2012.

(Réajustement à prendre également en compte par les ligues dans l'établissement de leur budget, en ce qui concerne les conseillers techniques)

OUI À L'UNANIMITÉ



Liste des webmasters/animateurs de site

Chaque commission doit définir 1 élu + 1 conseiller technique + 1 secrétaire chargés d'alimenter et de mettre à jour les différents sites Internet. Cette liste sera finalisée au prochain comité directeur, puis transmise à Jérôme Soucany en vue d'une formation informatique appropriée. Formation collective pour la DTN prévue en novembre.

Réunion CNFAS/ groupe de travail REX

En l'absence de Vincent Lacour, le sujet est reporté au prochain comité directeur.

Goat, cet aéronef peut-il être considéré comme un PUL ?

Le DTN, sollicité par un licencié, n'a cependant toujours pas obtenu les informations nécessaires pour traiter la question. Le vote est donc reporté ultérieurement.

POINTS D'INFORMATION

Assurances

Les dernières négociations ont abouti aux conditions suivantes :

- Maintien du kite au sein des pratiques couvertes.
- Mise en place d'une franchise responsabilité civile pour dommages matériels au sol uniquement : 500 euros (au lieu de 1 500 €).
- Retrait des indemnités journalières dans la formule Individuelle Accident de base à 25 €.
- Indemnités journalières pour les Pros, proposées en option.

Nous sommes dans l'obligation de négocier patiemment afin de ne pas compromettre notre avenir lors de l'appel d'offres de 2012.

Le comité directeur est informé qu'une possible fraude a été commise par un licencié participant à des compétitions pendant un arrêt maladie, suite à un accident de parapente, avec demande de versement d'indemnités journalières. Si l'escroquerie est avérée, la fédération étant directement impliquée devra envisager l'éventualité de sanctions. Il est convenu que dans un premier temps le président, en concertation avec notre avocat, adressera une demande d'explications à ce licencié.

Boomerang

L'assemblée générale de France Boomerang aura lieu le 15 juillet 2011 afin de formaliser leur intégration au sein de la FFVL. Des actions seront programmées à la suite de cette décision.

Lachens

Le président et le DTN ont rencontré le directeur général de l'UCPA afin de l'informer de la situation au Lachens. Le directeur s'est montré très coopératif vis-à-vis de la fédération délégataire et favorable à une médiation, autant que faire se peut. En effet, l'UCPA ne nous suivra pas en cas de démarche juridique contre le club gestionnaire. L'objectif actuel de la FFVL est de retourner négocier en laissant les choses s'apaiser. Il est à souligner que les pratiquants adhérant au club du Lachens



avant sa demande de radiation de la FFVL sont licenciés et assurés jusqu'au 31 décembre 2011. Ceci est un choix volontaire de la fédération.

Euromeet

Ce meeting européen des sports de nature aura lieu à Annecy du 5 au 8 octobre 2011. Le nombre de participants est limité à 1 000 et le programme est disponible sur le site : <http://www.nature-sports.eu/page.cfm?docid=programme>. Bien que nous n'ayons pas réservé de stand, certains élus et conseillers techniques de la fédération y feront des interventions. Parmi les temps forts :

Mercredi :

- 14h : kite surf – étude comparative (parcours 1)
- 17h : gestion du vol libre Annecy – conférence plénière

Jedi :

- 9h : naissance du kite surf en France – FFVL (parcours 3)
- 11h30 – 19h30 : visite des sites de vol libre d'Annecy

Le pass à la journée, dont le coût de 100 € sera assumé par la fédération pour les membres du comité directeur et les conseillers techniques intéressés, comprend l'accès à l'exposition, aux conférences et ateliers, au déjeuner et aux visites sur site le 6 octobre.

Le samedi 8 octobre sera consacré à la réunion du comité directeur. Le dimanche 9 se tiendra la réunion de la commission des Espaces de pratique, à laquelle divers intervenants seront conviés ultérieurement.

Convention nationale kite

Notre présence au travers d'un stand sur le salon nautique 2011 a été annulée au profit d'une mise en valeur accrue, au niveau matériel et promotionnel, de la convention kite qui se tiendra à Gravelines (59) les 19 et 20 novembre 2011. Le partenaire AlpEnergie par GDG SUEZ sera directement impliqué.

Coupe Icare

Le stand cette année sera en partie monté (cloisons et moquette) mais le mobilier et l'installation électrique notamment restent à réaliser, tant au moment du montage que du démontage. **Un appel aux volontaires est lancé**, sachant que le président devra se déplacer à la Baule. Bertrand Burlot et des cadres devraient être présents, V. Danel se charge de prendre contact avec le CDVL 38.

Serge Ramus est vivement remercié pour son dévouement au fil des années. Le président propose de lui rendre hommage à Annecy lors du prochain CD.

Olivier Montel

La commission disciplinaire d'appel s'est tenue tout récemment et rendra sa décision prochainement.

Club « To be sport »

Ce site communautaire multi-sport vient d'être affilié à la FFVL en tant que club pour son activité kite.

La séance est levée à 16 h et les participants remerciés.

Prochain comité directeur : le samedi 8 octobre 2011 à Talloires